

---

# Charte entre Coop de France Métiers du Lait et Jeunes Agriculteurs pour l'entrée de nouveaux coopérateurs laitiers

---

## **Contexte et objectif :**

Dans le prolongement du partenariat engagé entre Coop de France et Jeunes Agriculteurs, les organisations Jeunes Agriculteurs et Coop de France Métiers du Lait souhaitent travailler ensemble à l'entrée de jeunes agriculteurs laitiers dans les coopératives. A l'heure actuelle les jeunes n'ont pas toujours le choix de leur collecteur lors de leur installation et subissent l'historique de l'exploitation qu'ils reprennent. Or les nouveaux entrants dans la filière doivent pouvoir être en capacité de choisir leur collecteur, en adéquation avec leur projet d'exploitation et leur sensibilité envers le système coopératif.

Par cette charte, Coop de France Métiers du Lait et Jeunes Agriculteurs s'engagent pour développer les conditions de la réussite de l'adhésion de nouveaux coopérateurs laitiers en cours d'installation.

## **1- Conditions préalables à l'entrée de nouveaux coopérateurs**

Coop de France Métiers du Lait et Jeunes Agriculteurs conviennent qu'un certain nombre de prérequis doit être défini pour proposer l'ouverture des coopératives laitières à de nouveaux coopérateurs. En effet, il faut veiller à ne pas déstabiliser la production des coopératives et ne pas entraîner des situations de surproduction qui compliqueraient la bonne valorisation du lait.

Ainsi, Coop de France Métiers du Lait et Jeunes Agriculteurs souhaitent :

- Privilégier l'entrée de nouveaux installés ayant suivi le dispositif à l'installation. 97,8% des agriculteurs ayant bénéficié du dispositif à l'installation sont encore en activité 5 ans après, ce qui est une garantie pour les coopératives d'avoir des producteurs qui restent dans la filière.
- Proposer un stage de formation sur la coopération pour les nouveaux entrants, inclus dans le cadre du dispositif à l'installation. Cette formation portera sur les valeurs coopératives, l'histoire de la coopération agricole, les règles de gouvernance d'une coopérative, les droits et devoirs du coopérateur. Ce stage sera composé d'une partie théorique et d'une visite de coopérative pendant laquelle les stagiaires pourront échanger avec des membres du conseil d'administration d'une coopérative. Nous proposons que JA intervienne également lors de cette formation.

## **2- Engagement des coopératives pour l'entrée de nouveaux coopérateurs**

Afin de favoriser l'entrée de jeunes installés dans les coopératives, Coop de France Métiers du Lait et Jeunes Agriculteurs s'engagent à maintenir un dialogue fort avec les conseils d'administration des coopératives laitières pour mettre en place :

- Des dispositions spécifiques pour les jeunes installés dans chaque coopérative notamment pour les aider à gérer la volatilité des marchés. Ces dispositions peuvent prendre la forme par exemple d'un prix différencié pour les jeunes agriculteurs, d'une attribution de volumes en adéquation avec le projet du jeune, d'autres outils spécifiques mis à disposition, etc.
- Prévoir la mise en place d'une réserve de volumes pour accueillir de nouveaux coopérateurs, hors reprise d'une exploitation historiquement adhérente de la coopérative, et ce pour chaque campagne laitière.
- Accompagner les nouveaux adhérents dans la capitalisation de parts sociales pour les nouveaux installés. Ce dispositif doit permettre de faciliter le financement d'une installation laitière dans une coopérative.

## **3- Plan d'action de mise en œuvre de la charte pour l'année 1**

Afin de mener à bien les objectifs présentés aux deux points précédents, Jeunes Agriculteurs et Coop de France Métiers du Lait s'engagent à mener plusieurs actions :

- Concevoir une formation type qui sera proposée aux candidats nouveaux coopérateurs. Pour cela plusieurs actions sont nécessaires et devront être réalisées en 2019 :
  - Test du MOOC Coop de France pour la session de formation 2019 par le réseau JA (élus nationaux et des membres du réseau). Ce test permettra notamment de réfléchir sur l'ajout d'un éventuel contenu spécifique « jeune installé ». Le MOOC pourra servir de base pour la partie théorique du stage de formation.
  - Mise en place de visites tests de coopératives avec des adhérents du réseau JA.
  - Création d'un contenu spécifique sur les coopératives laitières incluant notamment le panel des aides à l'installation mises en place par les coopératives.
- Promotion et suivi de la mise en place des actions de la charte :
  - Coop de France Métiers du Lait s'engage à promouvoir les actions en faveur de l'entrée de nouveaux coopérateurs dans ses événements internes, notamment lors de la journée laitière du 18 avril 2019.
  - Le baromètre des coopératives laitières sera complété afin de suivre la réalisation de certaines actions : ajout d'une question sur la mise en place d'une réserve laitière spécifique aux nouveaux coopérateurs hors reprise d'exploitation historique et son taux d'utilisation ; ajout d'une question sur le nombre de nouveaux coopérateurs entrant dans la coopérative avec le détail entre exploitations historiques de la coopérative ou non.

- **CALENDRIER** : Coop de France Métiers du Lait et Jeunes Agriculteurs prévoient un point d'évaluation des actions 6 mois après la signature de la présente charte, puis un point de bilan un an après cette même date.

Cette charte démontre l'engagement politique fort de Coop de France Métiers du Lait et de Jeunes Agriculteurs pour permettre aux jeunes agriculteurs d'entrer dans le système coopératif, en adéquation avec leur projet d'exploitation et leurs valeurs coopératives.